

## Compte rendu réunion du 16/02/2011 AFVEE/ADOCEE/ACCAPE/Juges

étaient présents :

pour l'AFVEE : Grégory GHYOROS (président), Mathilde MEZIERES (trésorier), Eric VASSEUR (secrétaire adjoint), Céline ROBERT, Antoine SEGUIN.

pour l'ADOCEE : Michel FAUCON (président), Jean Jacques DONZELLI (trésorier), Christian LOZANO.

pour l'ACCAPE : Dominique PAYEN (président), Daniel ROUCHY, Jean Louis TOSQUE, Philippe TOMAS, Nicole FLEURY, Jack BEGAUD.

pour les juges : Kenneth LOW, Jean marie BIZARD, Michel VALAT, Jacques FLEY, Denis LETARTRE, & Ombéline BARON (Conseil du cheval Midi Pyrénées)

étaient excusés : Jean pascal SIMON et Laure MATHEWS-MARTIN (AFVEE), Stéphanie becquet (secrétaire) Pierre PASSEMARD et José PIETRONI (ADOCEE)

Une réunion regroupant les bureaux des 3 associations liées à l'endurance élite, ainsi que les juges, s'est tenue le mardi 16 février 2011 à l'ENVT. A cette occasion, nous avons pu échanger nos idées, croiser nos points de vue sur un même pied d'égalité dans le but de valoriser notre discipline et ainsi de pouvoir attirer le public et des investisseurs.

La qualité des différentes courses en FRANCE étant disparate, la constitution d'un cahier des charges pour l'organisation des courses permettrait leur homogénéisation. Cependant, différents obstacles existent.

### I. ORGANISATION ET BUDGET FINANCIER

#### A. coûts de l'organisation:

##### \*Bilan général

Dans l'ensemble, les courses CEI sont rarement déficitaires, à partir du moment où l'équipe organisatrice est expérimentée, et prend des mesures suffisamment drastiques telles que par exemple :

- une meilleure gestion de l'eau,
- une meilleure gestion des vétos présents
- limitation du nombre de bénévoles
- limitation du nombre de repas offerts
- l'organisation de courses en marguerite.

##### \*Investissements et mutualisation

Le désir des organisateurs est avant tout de ne pas perdre de l'argent, tout en réussissant leur course. Or le coût des vétos, le sponsoring des jeunes vétos, le chronométrage, les polars..... sont des charges supplémentaires dont l'organisateur ne peut pas prendre seul en charge. L'appel d'investissements extérieurs pour le chronométrage, le système vidéo, les polars, serait un moyen d'absorber ces coûts supplémentaires, et ainsi de pouvoir mutualiser l'ensemble des courses.

Les investissements internes sont souvent bénéfiques à moyen terme. La mutualisation des fonds et la coopération entre organisations, comme cela existe en Bretagne et Midi-Pyrénées (dates des courses suffisamment espacées, annulation de courses d'une année sur l'autre) sont des éléments de réussite des courses, que ce soit au niveau du nombre d'engagements, que pour l'équilibre du budget.

##### \*Amélioration du calendrier

Pour les courses déficitaires, il faut se demander si celles-ci doivent persister dans le calendrier. Il y a de toute façon trop de courses en FRANCE qui, s'ajoutant aux courses à l'étranger, posent un problème pour les cavaliers. L'instauration de niveau de courses, sous forme de label pour certaines CEI telles que les 160km, sera proposé par courrier à la FFE : de façon à limiter le nombre de 160km dans l'année, de mieux les répartir dans le calendrier, de mieux les doter, et surtout de diminuer le nombre d'engagé minimum pour obtenir une subvention (proposition à 20 alors qu'il est de 36 actuellement).

#### B. Coût des vétos:

Le financement des vétos est pour une organisation, une ligne conséquente du budget global. Il faut trouver un juste équilibre.

\*Les frais vétérinaires en France sont depuis quelques années fixés en fonction des AMO (Acte Médicale Ordinale) à raison de 10 AMO lors du contrôle de la veille de course/15 AMO par jour de course/ 5 AMO pour le contrôle du lendemain, plus l'indemnité kilométrique de 0.34€/km (à hauteur maximum de 20 AMO). L'AMO étant fixé par l'ordre des vétérinaires est de 13.42 €HT cette année.

Ci dessous un tableau comparatif avec les devis véto étrangers ( en euros TTC) :

	<u>contrôle de la veille / jour de course / contrôle du lendemain / déplacement par km</u>			
FRANCE	160.50	240.75	80.25	0.34
PORTUGAL	100.00	200.00		
0.35				
ESPAGNE	CEI*	80.00		
0.35				
	CEI**&***	80.00	100.00	
0.35				
CATALOGNE	CEI*	140.00 (sans alim et sans logt)		0.35
"	CEI**&***	75.00	150.00 (avec alim et avec logt)	0.35
ITALIE	: vu le contexte où le nombre de véto est important, le coût est moindre.			

\*La TVA est dûe pour les praticiens libéraux, mais pas pour les retraités ni pour certains véto salariés, d'où certaines différences entre véto d'une même commission. Or la TVA n'est pas récupérable pour les associations. Le défraiement sans TVA des véto assujettis est impossible légalement (même en passant par l'AFVVE). La TVA est donc perdue pour l'organisateur.

\*Ainsi, pour prévoir un budget véto le mieux équilibré possible, **il faut absolument que les organisateurs et le président de la commission véto fixent dès le départ un budget chiffré calculé et non en AMO, afin de mieux organiser et optimiser la présence des véto les jours de courses.** Optimiser la présence des véto permettrait de mieux gérer le coût des gites (ils ne demandent pas des palaces); de plus, il ne faut au minimum que 3 véto pour les contrôles initiaux de la veille, et au moins 2 le lendemain de la course.

### **C. Composition des commissions vétérinaires:**

\*Liste de véto FEI:

L'AFVVE propose une liste des véto et des présidents susceptibles d'être libre pour venir sur certaines courses. Une liste des juges existe aussi. Elles seront mises sur le site de l'ADOCEE.

Cette proposition a pour but : - de favoriser le renouvellement des pools véto

- d'éviter que des cavaliers ne s'engagent qu'en fonction des commissions véto  
- d'éviter des "ennuis" aux vet-gate (de type embouteillage) en ayant sur place des véto expérimentés.

\*Véto « joker »:

Proposition est faite du véto dit "joker" :

- au cas où le nombre d'engagé est plus important que prévu, cela permettrait d'avoir un véto supplémentaire prêt,

-inversement, si le nombre d'engagé est moins important, il peut être désengagé aisément pour cette fois-ci (si possible pas la fois suivante... !!!).

\*Jeunes véto:

Proposition est faite d'intégrer de jeunes véto dans les CEI en tant que secrétaires bénévoles par exemple, afin de les faire progresser. L'idée n'est pas refusée, cependant, c'est un bénévole de plus à loger et nourrir, donc une difficulté supplémentaire pour l'organisation. De plus, a t'on vraiment besoin des secrétaires véto? Apparemment non. Les vétérinaires acceptent l'idée de remplir les cartes directement. Nécessité de la convention avec les Ecoles.

## **II. ORGANISATION DES EPREUVES**

### **A. Aire de trotting:**

De vrais efforts ont été réalisés et, dans l'ensemble, les aires de trotting sont satisfaisantes. Leurs états sont souvent conditionnées par les impondérables de la météo.

Ce qui est demandé, en fait, est que le parcours du trotting soit homogène avec un sol stable et égal, et qu'il comprenne aussi un abri pour les juges et les véto.

### **B. Polars:**

L'intégration du polar pendant les vet-gate serait intéressant pour une meilleure visibilité du contrôle.

Cependant, le polar ne fait pas l'unanimité chez les véto (ne permet pas d'ausculter les arythmies , les

souffles ...). Pourtant, le polar devrait faire progresser la discipline, car à partir du moment où la lecture est publique, sur grand écran ou alors qu'elle est validée par un commissaire au juge, la FC n'est plus discutable. Le polar est réglementaire depuis cette année, mais il pose encore une fois un problème d'équipement pour l'organisateur, même si la société POLAR semble demandeuse et prête à aider.

### **C. Sécurité des boxes:**

Il faut exiger de bien remplir les fiches de box insérées au moment de l'inscription : surtout les noms et numéros de téléphone. En parler lors du briefing.

### **D.Pathologies différées:**

Afin d'éviter l'apparition de pathologies différées dans les 2 heures qui suivent l'arrivée, les cavaliers devraient être sensibilisés à ces troubles. Les signes d'alerte sont aisément détectables par un examen métabolique basique (FC, locomotion, urine, boisson, habitus normaux...). Ces signes pourraient être expliqués lors du briefing, ou une note écrite pourrait être intégrée dans le dossier de course. De plus, il est toujours possible (notamment pour les CEI\*&\*\* ), de donner un accord de départ qu'après avis véto. Dans ce cas, c'est une procédure à inscrire et à formaliser dans l'avant programme. De toute façon, cela reste de la responsabilité des cavaliers de surveiller leurs montures après la ligne d'arrivée.

### **E.Le délégué technique : rôle et indépendance.**

Les DT sont défrayés par l'organisation ce qui pose un problème éthique.

Le président de jury doit demander aux DT de passer 3 fois dans le mois précédent la course afin de l'organiser correctement : la 1ère fois pour prendre contact, et les deux fois suivantes sur place pour finaliser les détails.

Le DT doit communiquer avec l'organisation et avec les juges, cela, permet parfois de sauver des courses. Attention, certains officiels ne peuvent pas avoir de double casquette même si c'est pour diminuer les coûts.

### **F. Les juges : rôle et indépendance.**

Les juges ne tiennent pas à se regrouper en association afin de garder leur indépendance. En général, les juges valident les résultats donnés par les véto, ils ne les déjugent quasiment jamais. Leur rôle avant le jour de course est important, car ils sont en contact avec l'organisateur, et mettent en place un pool de juge et le DT.

L'idée d'un prix de la meilleure organisation délivré par les cavaliers est proposée.

Mais comment labelliser une course, et sur quels critères peut-on noter une course? Pourtant, cela permettrait d'augmenter l'intérêt et la réputation de certaines courses, de faire respecter le cahier des charges d'une organisation, et du coup cela permettrait aux organisateurs d'avoir des retours constructifs de la part des cavaliers sur leur course.

## **3.AMBIANCE SUR LES COURSES**

Dans l'ensemble, une bonne entente entre les pool véto, juges et organisation, est de suite ressentie et très appréciée par les cavaliers, ce qui est déterminant pour la qualité de l'ensemble du week end.

### **A.Code de bonne conduite des vétérinaires:**

Un code de bonne conduite véto est à mettre en place afin d'éviter le manque de tact de certains véto (élimination par "présomption de boiterie", à des FC=65, le manque d'explication d'une élimination, le manque de politesse, la moquerie...).

**Une élimination expliquée est dans la plupart du temps une élimination acceptée.**

Souvent un vétérinaire expérimenté a déjà intégré ce code de bonne conduite.

### **B. Code de bonne conduite des cavaliers:**

Les cavaliers qui amènent des chevaux cachectiques, qui amènent leurs chevaux jusqu'à l'épuisement sur la ligne d'arrivée, qui les présentent mal, ou qui ont une conduite indigne, doivent être sanctionnés. Or il existe des sanctions réglementaires, tel le carton jaune ou l'avertissement, qui restent lettre morte au

niveau de la FFE. A ce moment là, il faut proposer que ces conduites qui donnent une mauvaise image de la discipline, soient officiellement sanctionnées par une disqualification.

C'est au moment du briefing et avec les véto qu'il faut insister sur la bonne conduite des cavaliers.

Une surveillance des nouveaux cavaliers devrait se mettre en place, une sorte de quota de réussite du même style que les points élite créé par pierre Cazes, afin d'éviter certain comportement inapproprié sur les courses.

La proposition suivante sera faite à la FFE : si un cavalier venant de CEN ne se qualifie pas 1 fois sur ses 3 premières épreuves CEI, ce cavalier est rétrogradé aux niveau des nationales et doit de nouveau se requalifier.

Dans le code de bonne conduite des cavaliers, une note doit concerner le comportement des parents qui se doivent de montrer l'exemple et responsabiliser leurs enfants.

### **C.Un comité d'appel véto avec l'aide de la vidéo:**

L'apport de la vidéo et donc d'un 4ème véto, pour une commission d'appel est controversée. Elle apparait très théatrale, avec peu d'intérêt car les allures des chevaux sont déjà jugés par 3 véto. Et heureusement, la majorité des cavaliers savent si leurs chevaux boitent ou pas. L'appel vidéo ne serait utile que pour les quelques uns qui se seraient sentis quelquefois floués. Cependant la FEI semblerait encourager cette voie.

### **D.Proposition de modifications des contrôles:**

Différentes propositions ont été avancées:

\*En cas de second passage, pouvoir faire un 2ème tour rapide : mettre en place une porte sur le côté.

C'est le rôle du délégué technique.

\*Ligne d'arrivée : une ligne d'arrivée proche des box n'est pas recommandable.

\*mise en place d'un trot-by à l'arrivée afin d'éviter des disqualifications différées.

L'endurance équestre est le seul sport où on peut être disqualifié 30 min après l'arrivée. Les trotting différés sont très durs pour les chevaux. Des trot-by dès l'arrivée, au passage de la ligne, seraient préférable.

Une étude est à prévoir en faisant un essai sur les CEI\*\*\*, tout en sachant que :

-celà n'empêchera pas les éliminations différées dues au métabolique, car il ne faut pas oublier que le règlement FEI indique qu'il faut juger le cheval comme capable de repartir.

-celà pose aussi un problème d'organisation au niveau technique.

-Il faudrait que ces trot-by soit standardisés afin de les faire accepter par les cavaliers.

\*Pourrait-on faire trotter les chevaux 5 minutes après l'arrivée afin de les détendre? (principe de la Récupération Active dont l'intérêt médical a été prouvé)

## **CONCLUSION**

Mise en place d'une charte de qualité, des codes de bonnes conduite, d'un bureau commun et d'une caisse commune:

Vu le chiffre d'affaire des ventes de chevaux d'endurance, pourquoi ne pas proposer que les propriétaires de chevaux vendus versent une quote-part sur une caisse commune qui aurait pour but de soulager les frais annexes des organisateurs (tel que polars, vidéo, chronomètre) qui sont inhérents aux courses et qui valorisent les chevaux.

Celà parait une bonne démarche, mais elle est utopique car de nombreux propriétaires y sont opposés (le devenir du FIVAL en est une bonne illustration).

Cependant, ça pourrait et devrait se faire sur les frais d'engagement.

Dr Eric VASSEUR